

	Structure émettrice CHdN Events	Date 23/01/2023
		Confidentiel : NON

RÈGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTOS

1. Organisation et conditions de participation

Le Centre Hospitalier du Nord (ci-après « CHdN » ou « l'organisateur »), établi au 120 Avenue Salentiny, L-9080 Ettelbruck organise un concours photo gratuit ayant pour thématique « Les paysages du Grand-Duché du Luxembourg ». Les photos sélectionnées seront utilisées pour renouveler la base de données de photographies du CHdN et notamment pour le changement des photos des lieux accessibles au public ainsi que des chambres patients du CHdN.

Le concours se déroule du 01 février 2023 au 15 juillet 2023.

Ce concours est ouvert à tous les collaborateurs du CHdN (salariés et médecins disposant d'un agrément avec le CHdN).

Chaque participant (personne physique, même nom, même adresse postale, même adresse email) sera autorisé à fournir un maximum de 10 photos. Seules les photos répondant aux conditions suivantes seront considérées :

- Respect du thème « Les paysages du Grand-Duché du Luxembourg ». Cette thématique couvre tant le patrimoine architectural que l'environnement ;
- Pour des raisons de confidentialité, aucune photographie contenant des personnes physiques ne pourra être acceptée ;
- Les photographies doivent être déposées avant le 15 juillet 2023.

2. Modalités de participation

La participation au concours se fait

- via le dépôt des photos en format JPEG/PNG/TIFF sur la plateforme <https://ft.chdn.lu/u/d/e687a2fd423c49f69037/>

ET

- l'envoi d'un email à l'adresse inscriptions@chdn.lu reprenant les informations suivantes :
 - o Nom et prénom du photographe;
 - o Nom du/des fichiers déposé(s) ainsi qu'une phrase expliquant la photo et les dates et lieu de prise de vue.

3. Désignation des photos sélectionnées et des gagnants

L'objectif du concours étant de renouveler la base de données photographique du CHdN, un nombre indéfini de photo sera sélectionné – pour autant qu'elles respectent les conditions de participation précisées au point 1 ci-dessus.

Un classement des photographies sélectionnées sera effectué et trois gagnants seront désignés (un seul auteur par place sur le podium).

Cette sélection de photo et désignation des gagnants se fera par un jury composé de 6 personnes et d'un président, dont des salariés du CHdN et des membres du « Photo-Club d'Ettelbruck ». La sélection et la désignation se feront à la majorité des voix.

	Structure émettrice CHdN Events	Date 23/01/2023
		Confidentiel : NON

Les critères analysés seront, notamment :

- Le respect du thème ;
- La qualité artistique (cadrage et esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue) ;
- La technique utilisée.

4. Annonce des gagnants et attribution des récompenses

Les photographies sélectionnées ainsi que les trois photographies gagnantes seront exposées dans le hall du CHdN, site d'Ettelbruck. L'annonce publique des gagnants sera faite lors de ce vernissage.

Les auteurs des photographies sélectionnées ainsi que les gagnants seront contactés individuellement par le CHdN par email à l'adresse utilisée pour la participation au concours.

Un total de trois récompenses sera attribué aux gagnants du concours :

1. Récompense financière d'un montant de 100 €
2. Récompense financière d'un montant de 75 €
3. Récompense financière d'un montant de 50 €

5. Responsabilité et propriété intellectuelle

La participation au concours entraîne expressément pour les auteurs des photos sélectionnées l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice du CHdN sur tout support, sans limitation géographique et ce sans limite de temps.

L'auteur de la photo sélectionnée renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque le CHdN fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

Il reconnaît que le CHdN ne peut en aucun cas être obligé de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où le CHdN utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

En déposant des photos dans le cadre du concours, le participant garantit qu'il possède détenir tous les droits et autorisations nécessaires liés aux photos déposées. Il confirme également que ces dernières n'enfreignent aucun droit de tiers en général et qu'elle ne contient aucun élément en particulier qui :

- viole un quelconque droit de propriété intellectuelle (y compris, mais non exclusivement, un droit de marque, un droit de dessin ou modèle, un droit de propriété industrielle, un droit artistique ou littéraire, un droit d'artiste ou d'interprète) ou tout autre droit de propriété ;
- viole un quelconque droit personnel (notamment, mais non exclusivement, un droit au nom, un droit à l'image et un droit à la protection de la vie privée) ;
- constitue un acte de concurrence déloyale ou illicite.

Le participant demeure responsable tant envers l'organisateur qu'envers toute personne tierce qui pourrait s'estimer lésée par une photographie publiée dans le cadre du présent concours. Le participant est tenu à indemniser l'organisateur de tous frais et indemnités quelconques résultant de toute action de tiers quant à la violation de leurs droits.

	Structure émettrice	Date
	CHdN Events	23/01/2023
		Confidentiel : NON

6. Utilisation des données personnelles des participants

Les données à caractère personnel recueillies sont exclusivement traitées par le CHdN pour mémoriser la participation au concours, permettre l'attribution des prix ainsi que l'invitation au vernissage. Les données sont traitées de façon strictement confidentielle et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données à caractère personnel seront conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour lesquelles elles sont traitées. Conformément au RGPD, le participant dispose d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, à l'effacement et à la portabilité sur les données à caractère personnel le concernant, ainsi que d'un droit à la limitation et/ou d'un droit d'opposition au traitement de ses informations en envoyant sa demande à l'adresse email suivante : protectiondesdonnees@chdn.lu.

7. Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du participant. Le présent règlement est disponible sur le site internet: <https://www.chdn.lu/photocontest>.

Le CHdN se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

Le CHdN décline par ailleurs toute responsabilité en cas d'indisponibilité de la page www.chdn.lu/photocontest.

8. Réclamations et litige

Les présentes règles sont régies par le droit luxembourgeois. Si une quelconque des présentes dispositions serait déclarée nulle et non avenue, les autres dispositions demeureront en vigueur et de plein effet.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite adressée exclusivement à l'adresse de l'organisateur et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur. Les contestations et réclamations écrites relatives au concours ne seront plus prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du concours.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée plus d'un mois après la clôture du concours.

Tout litige naissant du concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre les parties, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux compétents du Luxembourg.